



RESTRUCTURATION ET EXTENSION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS

Consultation de maîtrise d'œuvre

CAHIER DES CHARGES

CONTEXTE

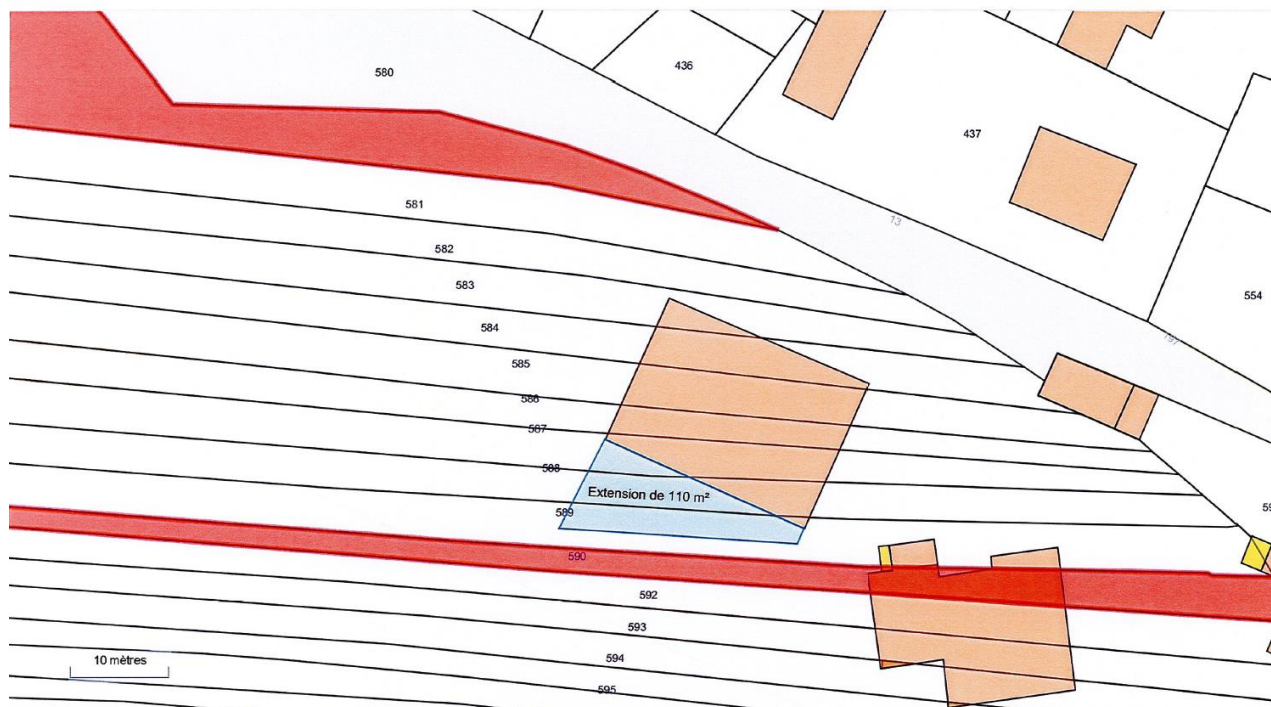
La commune de Houat a construit en extension du bâtiment des services techniques de l'île une « caserne » des pompiers qui ne correspond plus aux équipements actuels dont disposent les pompiers volontaires.

Par délibération en date du 1^{er} août 2012 le conseil municipal a décidé d'engager un programme de restructuration de cet équipement.

La commune qui n'était pas propriétaire du terrain d'assiette a entrepris la régularisation de l'emprise foncière de cet équipement et peut désormais lancer l'opération de restructuration et d'extension limitée du bâtiment.

CARTE PARCELLAIRE

Unique desserte par le nord-est car les parcelle AL 580 et AL 590 (en rouge) sont privées



PLANS



Services techniques de la commune à intégrer dans le Centre et à reconstruire

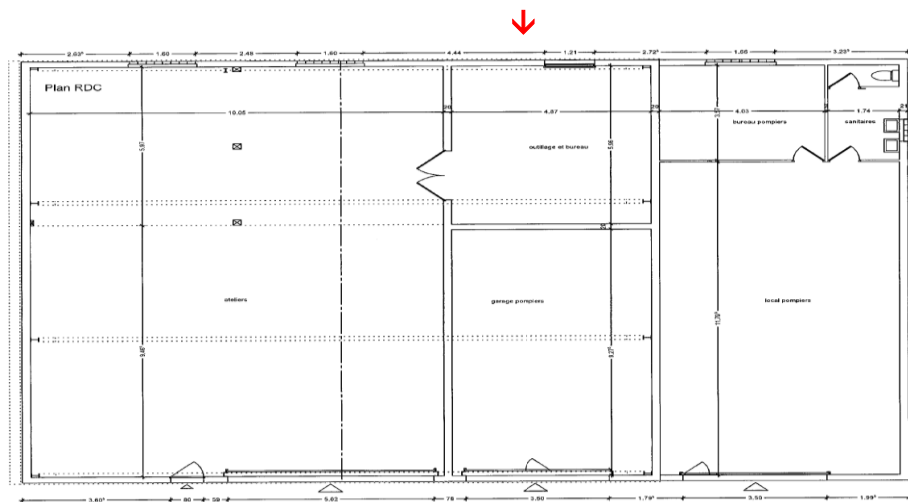


PHOTO CASERNE



L'ETAT ACTUEL

Le plan actuel du bâtiment (pièce jointe) intègre les services techniques de la commune.

L'espace atelier communal sera à reconstruire en y intégrant 1 WC et une douche pour les employés.

Les capacités d'extension du bâtiment dans son intégralité représentent environ 110 m² au maximum.

L'accès à la voie de desserte du bâtiment n'est possible qu'au nord. Le bâtiment est situé en zone UIA qui en autorise l'extension.

LE PROJET

Il doit intégrer dans l'espace disponible :

- 1 bureau, des vestiaires homme et femme, un espace rangement et des garages pour 4 véhicules dont dispose le SDIS
- Sur l'arrière des ateliers municipaux un atelier, 1 WC, 1 douche pour environ 20 m2.

Le bâtiment existant devra faire l'objet de propositions de confortement adaptées en adéquation à la fois avec l'équipe des sapeurs-pompiers effectivement présents sur l'île et les capacités financières de la commune.

En outre le bâtiment est situé dans le périmètre d'un site classé.

ESTIMATION FINANCIERE

Une étude de faisabilité a estimé le montant des travaux à 400 000 € H.T.

PLANNING PREVISIONNEL

Validation du bureau d'étude :	Septembre 2018
APS à fournir :	Fin Décembre 2018
APD puis permis de construire :	Février 2019
DCE puis consultation des entreprises :	Juin 2019
Démarrage des travaux pour un chantier estimé à 11 mois :	Octobre 2019
Mise en service :	Fin 2020 – début 2021

LA MISSION DEMANDEE

Afin de procéder au choix du maître d'œuvre de l'opération, la commune de Houat analysera l'offre en se basant sur la liste des références en la matière (centre d'incendie et de secours notamment) et celle des moyens humains et matériels du cabinet pour assurer une telle mission qui entrera dans le champ d'application de la loi M.O.P.

Une proposition d'honoraires détaillée est demandée pour :

- Une mission de base de maîtrise d'œuvre (avec BE structures et fluides si nécessaire)
- Une mission quantitative
- Une mission OPC

L'étude thermique réglementaire sera à inclure dans les honoraires.

Le critère de jugement se fera en fonction du prix (50 % de la valeur) et de la note méthodologique (50% de la valeur) se décomposant en moyens techniques pour 10 %, approche de la réhabilitation de bâtiment existant 20 % et note méthodologique pour 20%.

Une visite sur site est nécessaire avant toute réponse.

La mairie se tient à votre disposition (02 97 30 68 04). A l'issue de l'analyse des offres, il pourra être procédé à l'audition des 2 ou 3 bureaux arrivant en tête du classement.

Le dossier de candidature est à adresser à :

Madame le Maire
Mairie
56170 ILE DE HOUAT
Mairie-houat@wanadoo.fr

Pour le vendredi 21 septembre 12 H 00